

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 20 mai 2009

Nombre de membres

**l'an deux mil neuf
et le vingt mai**

En exercice 15
Présents 12
Votants 14

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

15 mai 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Annie JULIEN - Marcel SERGENT – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Bernard TROALEN - Guy LE BERRE – Eric LE BARS – Eric BIGOT – Guy MARZIN

Absents : Emmanuelle RASSENEUR

Michel LE BARS ayant donné procuration à Guy MARZIN
Gilles ALLAIN ayant donné procuration à Ronan CHATALIC

Objet de la délibération

Convention « école
Numérique rurale »

Monsieur Eric LE BARS a été élu secrétaire de séance

Monsieur Ronan CHATALIC explique au Conseil Municipal que le Gouvernement, dans le cadre du plan de relance de l'économie, a lancé le plan « école numérique rurale » pour les écoles situées dans des communes de moins de 2 000 habitants. Le projet sera subventionné pour un montant de 9 000 euros.H.T. représentant 80 % du montant H.T. de l'acquisition.

Diverses réunions se sont tenues pour ce projet chapeauté par l'inspection académique en relation avec l'association des Maires Ruraux. Les informations fluctuent d'une réunion à l'autre, en fonction des exigences du Ministère de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer en son nom la convention à intervenir entre l'Inspection Académique et l'école publique Léon Goraguer de GOURLIZON pour le projet « école numérique rurale ».
- d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour la fourniture du matériel informatique correspondant au cahier des charges du Ministère pour le projet « école numérique rurale ».
- de prendre une décision modificative au budget à savoir :
16 000 euros de crédits supplémentaires à budgéter sur le programme 2184 – Matériel de bureau et informatique

16 000 euros de crédits à enlever du compte 2313 – 82
Construction d'un restaurant scolaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

